

# RÈGLEMENT

## MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

---

**Textes connexes :** GID-EA, Conventions collectives

**Service responsable :** Office of the Chief Financial Officer; Employee and Retiree Service Center

### Transfert de jours de congés maladie au sein du groupe scolaire public du Maryland

#### I. OBJECTIF

Établir des procédures de déclaration du solde de congés maladie non utilisés d'un individu pour transfert vers ou depuis MCPS et définir des critères destinés à déterminer le nombre de jours de congés maladie accepté par MCPS pour un crédit sur le compte de l'employé

#### II. DÉFINITIONS

Dans le cadre du présent règlement, un *groupe scolaire public du Maryland* est défini comme tout système qui éduque les enfants en âge d'évoluer à l'école publique.

#### III. PROCÉDURES

A. Transfert de jours de congés maladie vers un autre groupe scolaire public du Maryland

1. Lorsqu'un employé quitte MCPS pour devenir employé d'un autre groupe scolaire public du Maryland, celui-ci est responsable d'informer le nouveau groupe scolaire public du Maryland de son emploi antérieur à MCPS et de suivre la procédure de ce groupe scolaire pour demander le transfert des congés maladie non utilisés en vertu du *Code of Maryland Regulations* (COMAR 13A.07.03.02.)
2. À la réception d'une demande de l'ancien employé ou d'un autre groupe scolaire public du Maryland, le Centre de services aux employés et aux retraités (ERSC) devra signaler son solde de congés maladie non utilisés en heures. Si le salarié quittant l'organisation a reçu une indemnité de départ, la déclaration suivante est à communiquer : « L'employé a reçu une indemnité de départ au taux de salaire actuel pour une partie des congés maladie qu'il a accumulés » tel que défini dans la convention collective applicable à cet

employé.

B. Transfert de congés maladie vers MCPS

1. Au moment du recrutement par MCPS et sur demande de l'employé, ce dernier reçoit le formulaire MCPS 430-62, *Transfert d'un solde de congés maladie*, qui est rempli par l'employé et transmis au groupe scolaire public du Maryland d'où provient l'employé.
2. À la réception du formulaire MCPS 430-62 rempli, *Transfert d'un solde de congés maladie*, l'ERSC doit ajouter les congés maladie accumulés non utilisés qui ont été déclarés, conformément aux critères suivants :
  - a) Les congés maladie sont acceptés pour le transfert lorsque l'employé arrive directement à MCPS depuis un autre groupe scolaire public du Maryland.
  - b) Il est possible de transférer et d'utiliser un solde de congés maladie accumulé pouvant aller jusqu'à 100 jours (800) heures pendant leur emploi à MCPS.
  - c) Les demandes de crédits de retraite dépassant ce montant doivent être adressées à l'ERSC. La décision finale est prise par le directeur financier.
  - d) Lors de la démission d'un poste à MCPS, les congés transférés d'un autre employeur ne sont pas payés par MCPS. Les congés transférés seront déduits du solde de congés maladie de l'employé avant paiement du solde restant. Cette règle s'applique que l'employé ait ou non utilisé les heures transférées au cours de son emploi au MCPS.

**Historique du règlement :** Ancien règlement n° 430-5 ; révisé en octobre 1982 ; révisé en septembre 1985 ; révisé en août 1988 ; révisé le 7 septembre 1993 ; révisé le 21 août 1995 ; révisé le 31 juillet 2006 ; révisé le 27 août 2024.

# DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familial/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), l'état de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination entrave les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique ACA du Conseil d'éducation de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne doivent jamais être déterminés en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structureaux et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.\*

R. La politique de l'État du Maryland stipule que toutes les écoles et programmes scolaires publics et financés par l'État opèrent conformément au :

- (1) Titre VI de la loi fédérale sur les droits civils de 1964 ; et
- (2) Titre 26, sous-titre 7 de l'article sur l'éducation du Code du Maryland, qui stipule que les écoles et programmes publics et financés par l'État ne doivent pas
  - (a) discriminer un élève inscrit, un élève potentiel, ou le parent ou tuteur légal d'un élève actuel ou éventuel sur la base de la race, de l'origine ethnique, de la couleur, de la religion, du sexe, de l'âge, de l'origine nationale, de l'état civil, de l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou le handicap ;
  - (b) refuser l'inscription d'un potentiel élève, expulser un élève inscrit ou refuser des privilèges à un élève inscrit, à un potentiel élève ou au parent ou tuteur légal d'un élève inscrit ou potentiel en raison de la race, de l'origine ethnique ou de la couleur d'un individu, la religion, le sexe, l'âge, l'origine nationale, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou le handicap ; ou
  - (c) discipliner, infliger une sanction ou prendre toute autre mesure de représailles contre un élève ou un parent ou tuteur légal d'un élève qui dépose une plainte alléguant que le programme ou l'école a fait preuve de discrimination à l'égard de l'élève, quel que soit le résultat de la plainte.\*\*

Veuillez noter que les coordonnées ainsi que les exigences fédérales, étatiques ou locales en matière de contenu peuvent varier d'une édition à l'autre de ce document et remplacer les déclarations et références indiquées dans cette version. Veuillez consulter la version en ligne pour obtenir les informations les plus récentes à la page [www.montgomeryschoolsmd.org/info/non-discrimination](http://www.montgomeryschoolsmd.org/info/non-discrimination).

|   |  |
|---|--|
| <b>Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination à l'encontre des élèves de MCPS***</b>  | <b>Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination à l'encontre du personnel de MCPS***</b>   |
| Directeur du service Student Welfare and Compliance<br>Office of District Operations<br>Student Welfare and Compliance<br>15 West Gude Drive, Suite 200, Rockville, MD 20850<br>240-740-3215   <a href="mailto:SWC@mcpsmd.org">SWC@mcpsmd.org</a> | Human Relations Compliance Officer<br>Office of Human Resources and Development<br>Department of Compliance and Investigations<br>45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850<br>240-740-2888   <a href="mailto:DCI@mcpsmd.org">DCI@mcpsmd.org</a> |
| <b>Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation</b>  | <b>Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap</b>  |
| Coordinateur de la Section 504<br>Office of School Support and Improvement<br>Well-Being and Student Services<br>850 Hungerford Drive, Room 257, Rockville, MD 20850<br>240-740-3109   <a href="mailto:504@mcpsmd.org">504@mcpsmd.org</a>         | ADA Compliance Coordinator<br>Office of Human Resources and Development<br>Department of Compliance and Investigations<br>45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850<br>240-740-2888   <a href="mailto:DCI@mcpsmd.org">DCI@mcpsmd.org</a>         |
| <b>Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel***</b>   |  |
| Le coordinateur Title IX<br>Office of District Operations<br>Student Welfare and Compliance<br>15 West Gude Drive, Suite 200, Rockville, MD 20850<br>240-740-3215   <a href="mailto:TitleIX@mcpsmd.org">TitleIX@mcpsmd.org</a>                    |  |

\*Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

\*\*Cette notification est conforme à la section 13A.01.07 des réglementations du Code of Maryland.

\*\*\*Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, [mccr@maryland.gov](mailto:mccr@maryland.gov) ; Agency Equity Officer, Office of Equity Assurance and Compliance, Office of the Deputy State Superintendent of Operations, Maryland State Department of Education, 200 West Baltimore Street, Baltimore, MD 21201-2595, [oeac.msde@maryland.gov](mailto:oeac.msde@maryland.gov) ; ou U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), [OCR@ed.gov](http://ocr.ed.gov), ou [www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html](http://www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html).

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse [PIO@mcpsmd.org](mailto:PIO@mcpsmd.org). Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) [mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org](mailto:mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org), ou [MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org](mailto:MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org).